

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
SICAD**

**GUIDE DU CITOYEN**

**Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen**

Référence: Arrêté du Ministre .....en date du .....  
tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
Jort n°(.....du.....)

**Organisme :** Office National de l'Artisanat

**Domaine de la prestation :** contrôle de la Qualité

**Objet de la prestation :** Contrôle à l'exportation des tapis et de tissage divers

**Conditions d'obtention**

- Le produit doit être estampillé par l'office national de l'artisanat
- L'étiquette d'estampillage doit être visible et plombée

**Pièces à fournir**

Le dossier d'exportation doit comporter :

- Les documents bancaires
- Facture de vente
- Déclaration en douane

Document du transport aérien (note de colisage)

Étapes	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du produit au contrôle</li> <li>- Estampillage du produit en cas d'acceptation</li> </ul>	Services compétents de Office National de l'Artisanat	Le jour même et selon le programme de contrôle

#### **Lieu de dépôt du dossier**

Délégation régionale de l' Office National de l' Artisanat concernée, les bureaux de TUNISAIR et les centres des colis postaux

#### **Lieu d'obtention de la prestation**

Délégation régionale de l' Office National de l' Artisanat concernées, les bureaux de TUNISAIR et les centres des colis postaux

#### **Délai d'obtention de la prestation**

Le jour même et selon le programme de contrôle

#### **Références législatives et/ou réglementaires**

- Loi 59/133 du 14 /10 / 1959 portant création de l'office national de l'artisanat.
- Décret 45 du 09 /08/1945 concernant le contrôle des produits artisanaux